



Mémoire sur le projet de loi 71

Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale

Commission parlementaire de l'économie et du travail

7 octobre 2024

Présentation

L'Action Plus de l'Estrie est un organisme communautaire en défense collective des droits qui défend depuis plus de 50 ans les intérêts des personnes assistées sociales ainsi que des personnes à faible revenu. C'est notre mission de s'assurer que toutes les personnes sur les différentes aides de derniers recours soient écoutées et respectées et ce, en toute dignité. Pour ce faire, nos orientations sont axées sur quatre piliers majeurs, consistant en nos quatre objectifs généraux soit:

- L'éducation populaire autonome
- La mobilisation
- La représentation
- La politique non-partisane

Si la mission de L'Action Plus de l'Estrie s'articule autour de quatre objectifs généraux, nous avons aussi sept objectifs spécifiques qui nous guident au quotidien afin de les atteindre soit.:

- Promouvoir et améliorer les conditions de vie des personnes prestataires de l'aide sociale.
- Briser l'isolement des personnes sous le seuil de la pauvreté.
- Lutter contre les préjugés.
- Favoriser le principe de la dignité de la personne humaine.
- Favoriser l'entraide et la solidarité dans la recherche de solutions afin d'améliorer les conditions de vie des personnes à très faible revenu.
- Offrir différents moyens pour outiller davantage ces personnes afin qu'elles puissent collectivement et individuellement faire face à la complexité des lois.
- Favoriser le principe d'éducation populaire et celui de la prise en charge du milieu par le milieu.

Le comité Ensemble Debout pour nos Droits, est un collectif de citoyens et citoyennes vivant sur les différents programmes d'aide de dernier recours tourner vers l'analyse politique et la mobilisation sur les différents enjeux touchant les droits humains dans les programmes d'aide de dernier recours.

Introduction

Durant les deux dernières années, on nous vendu le projet de loi 71 comme une réforme ambitieuse voulant mettre l'humain au cœur de cette loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale. Après l'arrivée du Programme de Revenu de Base en 2023, nous nous attendions à une réforme digne de ce nom. Toutefois, force est de constater que malgré quelques améliorations au niveau de l'accessibilité et de l'accompagnement au niveau des personnes aptes à retourner sur le marché de l'emploi, aucune mesure n'est mise pour accompagner les personnes ayant désormais des contraintes de santé.

Au travers de ce mémoire, rédigé par le comité élargi d'Ensemble Debout pour nos Droits, de L'Action Plus de l'Estrie, vous y retrouverez notre analyse sur les points positifs du projet de loi, nos craintes de celui-ci ainsi que quelques suggestions qui permettraient un rehaussement de la qualité de du projet de loi.

Le positif

Article 15

Nous sommes d'accord pour faciliter l'obtention du diplôme secondaire dans un esprit de volontariat.

Article 22.3

Nous sommes d'accord avec l'article, car enlève rapidement le contexte marital pour personne en perte d'autonomie.

Article 31

Nous sommes d'accord avec l'article pour le remplissage de formulaire par autres professionnel qu'un médecin.

Article 41.3

Nous sommes d'accord avec l'article, si l'on tient compte que le plan d'intervention se fasse de façon volontaire.

Article 53

Nous sommes d'accord avec l'article sur le point que la contrainte de santé sera de 5 semaines à 18 semaines au niveau de maman de nouveau-nés.

Article 55

Nous sommes d'accord avec l'article au niveau de la prime au diplôme pour l'obtention d'un diplôme de secondaire 5 et post-secondaire.

Article 57

Nous sommes d'accord avec l'article, car le fait que la contribution parentale n'est plus demandée lorsque l'enfant quitte le domicile familial facilitera grandement l'accessibilité au programme.

Article 105

Nous sommes d'accord avec l'article car diminuer à cinq ans maximums pour réclamer une dette est une bonne nouvelle.

Article 106

Nous sommes d'accord avec l'article car le terme « intention » amène la possibilité de bonne foi, donc cela risque de mieux refléter la réalité et enlever le sentiment de culpabilité pour une fausse déclaration lié à un manque de connaissance de la loi.

Article 115 et 116

Nous sommes d'accord avec l'article, car cela clarifie bien les choses et nous considérons de rendre la période en jours ouvrables gagnante pour le ministère au niveau du traitement, mais gagnante pour les prestataires en révision s'il y a un besoin de fournir plus de documentations.

Nos craintes

Article 8.1

Parmi les organismes partenaires quand est-il des organismes en défense des droits ? Il serait important de mentionner les organismes communautaires.

Article 15

Il y a un danger de rendre les aides au travail obligatoires. De plus, il faudrait faire une place spéciale pour l'itinérance comme contrainte de santé. Attention aux programmes obligatoires, il est important pour nous d'avoir une approche volontaire.

Article 43.2

On parle ici de partenariat, mais à quel point serons-nous concernés ? Nous avons déjà vu des situations où le ministère référerait aux CLSC qui nous les transféraient ?

Article 43.3

Bonne idée, mais où sont les ressources pour ces groupes de soutien ? Les groupes de soutien existent déjà dans le communautaire, pourquoi les dédoubler. Nous vous suggérons de financer les lieux où ces types de soutien existent déjà en priorité.

Article 53

Le terme réalisation d'une activité de préparation à l'emploi est un terme qui pourrait créer des problèmes, car il ne démontre pas que la personne pourrait développer réellement des habiletés pour réintégrer le marché de l'emploi. Par exemple, une activité de création de Curriculum Vitae est une activité de préparation à l'emploi, mais ne garantit pas que la personne sera en mesure d'occuper un emploi (comme par exemple, une personne autiste qui a besoin d'un grand nombre d'accommodements).

Pourquoi enlever le point de contraintes de santé pour les femmes victimes de violence conjugale ?

Article 53.1

Le fait que les contraintes sévères de santé peuvent être révisées annuellement nous inquiète en lien avec les critères qui amèneront à la réévaluation. Va-t-on rouvrir des dossiers chaque année ? Va-t-on réévaluer à l'an quatre, juste avant l'obtention du revenu de base ? Va-t-on rouvrir les dossiers qui étaient évident avant 2022 ou nous allons avoir une clause grand-père sous prétexte qu'on peut réévaluer les dossiers annuellement (Comme les cas de bipolarité ou encore de VIH) ?

Article 55

Le principe du « une personne, un chèque » nécessite selon nous le plein chèque pour chaque personne, comme au programme de revenu de base et non pas en matière de division par deux.

Résumé de nos craintes

- Les termes réalisation d'une activité de préparation à l'emploi
- La place des organisations en défense des droits des personnes assistées sociales et du communautaire en général
- L'imposition du plan d'intervention
- Le manque de volontariat des programmes
- Contraintes sévères de santé pouvant être révisées un an après
- Itinérance
- Violences conjugales

Nos propositions supplémentaires

Nous vous proposons de rajouter un point qui lie l'aide de dernier recours qui devrait suivre l'augmentation du niveau de vie

Nous vous suggérons d'avoir un programme de retour au travail s'inspirant de celui du revenu de base, où la personne peut réellement travailler un peu et y voir un certain bénéfice au lieu du 200\$ plus 10% supplémentaire.

Nous souhaitons d'enlever les pénalités financières d'être en couple en ayant une vraie politique « Une personne, un chèque » où chacun reçoit son plein montant.

Nous favorisons les milieux communautaires pour les groupes d'entraides

Changer l'approche directement dans la loi, en la faisant passer de coupable/fraudeur jusqu'à preuve du contraire pour une approche de bienveillance sans jugements.

Considérer que l'itinérance est une contrainte de santé automatique, conditionnel à une approbation d'un.e intervenant.e lié au milieu de l'itinérance ou du secteur de la santé et service sociaux.

Ramener la liste des diagnostics évidents d'avant 2022.

Rajouter un point qui favorise d'avoir du service en présentiel et non pas seulement par distance/téléphone. Avoir un réel service d'aide aux demandes.

Avoir une comptabilité normalisée avec la société (par exemple, avoir les mêmes règles fiscales pour le travail autonome).

Exempter les terrains et fermes dans le cas où la personne n'a pas de propriété résidentielle.

Exclure les demandes obligatoires de prestations de Régie des Rentes du Québec et tout montants de pension liés à la retraite à 60 ans dû aux pénalités occasionnées par l'inscription anticipé avant 65 ans.

Nous souhaiterions que les gens ayant une contrainte sévère de santé soient automatiquement acceptés au Revenu de Base et d'arrêter la période d'attente de 66 mois.

Mettre en place le Revenu Social Universel Garanti, proposé par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Conclusion

Bien qu'ayant certaines améliorations, cette réforme rate la cible selon nous pour ramener les gens à l'emploi. Si c'est réellement l'objectif, commencer par répondre aux besoins de base des gens (se nourrir, se loger et se sentir en sécurité) aurait un plus grand effet selon nous que n'importe quel plan d'intervention.

Vous nous avez consulté, mais vous n'avez pas réellement écouté ; ce que les gens veulent c'est pouvoir réussir à vivre normalement pour éventuellement retourner vers la vie active. Toutefois, il est difficile d'y retourner si l'on stresse de savoir si l'on va payer son loyer, si l'on a toujours faim et qu'on ne dort pas le soir, car le stress de ne pas y arriver prend toute la place. Qui voudrais d'une personne fatiguée, rongée par le stress, sans avoir les moyens d'une coupe de cheveux en entrevue ?

Nous aurions aimé avoir plus de temps pour la rédaction de ce mémoire, deux semaines c'est peu pour rassembler les gens et leurs témoignages afin de faire un portrait global de l'impact que pourrait avoir cette réforme qui aura pourtant une incidence majeure sur la vie de milliers de personnes.

Nous vous invitons à prendre le temps de nous rencontrer et d'arrêter les visites express. Prenez le temps de regarder ce qui se passe, prenez le temps d'écouter les histoires de réussites aussi. À force de se dépêcher, nous passons à côté de plusieurs détails et de solutions qui souvent, pourraient être plus efficaces et moins coûteuse sur le long terme, même si parfois elles semblent l'être à court terme.